



CONDITIONS D'UTILISATION du TERRAIN D'ENTRAINEMENT 3D de L'AGdV à BERCHER

Vous aimez ce parcours ? Alors préservons nos bonnes relations avec les services qui renouvellent notre Convention pour ce terrain. Merci de respecter les points ci-dessous.

1. Seuls les membres des Archers du Gros-de-Vaud et de l'ACY sont autorisés à tirer sur le parcours
2. Les infrastructures sont prévues principalement pour le tir à l'arc instinctif. Tout autre moyen de tirs sur les cibles est formellement interdit.
3. Puissance max. de votre arc 60 #
4. Toutes vos flèches doivent être identifiées de vos noms et prénoms ou de vos initiales
5. Les arbalètes et lames de chasse sont proscrits
6. Chaque membre a visité le parcours 3D au moins une fois accompagné
7. Les nouveaux membres visiteront le terrain avec un membre du Comité ou un membre confirmé
8. Vous êtes en possession de votre carte de membre sur le terrain
9. Les infrastructures sont ouvertes toute l'année et jusqu'à 1h00 avant la tombée du jour
10. N'apporter aucune modification sur le terrain & signaler SVP vos remarques au responsable du parcours
11. Respecter les règles de sécurité du tir à l'arc
12. Rester discret envers des tierces personnes sur l'emplacement du parcours
13. Si aucun abus n'est constaté et que les règles de sécurités sont appliquées, chaque membre actif de l'AGdV, peut accueillir un invité sporadique, dans le but de promouvoir le tir à l'arc et sous sa propre responsabilité.
14. Arrivée/Départ sur le parcours : mettre le drapeau de couleur dans le tube bambou et glisser l'une de vos flèches dans le tube plastique pour signaler votre présence.
- voir détails au verso -

Remarque : Il est du ressort de chaque utilisateur d'être assuré en responsabilité civile et couvert pour les accidents

Nous vous remercions d'essayer de prêter main forte lors des journées d'entretiens du parcours de l'AGdV et de l'ACY

Bons tirs !

Le Comité, 6 février 2016



Un panneau informatif à l'intention des promeneurs a été installé, sur requête de la municipalité, au début de la ligne droite du chemin avant d'arriver au refuge. Ceci dans le but de rassurer les usagers de la forêt et de ce fait simplifier la cohabitation.

Il s'agit d'un système simple, avec un drapeau de signalisation sur ledit panneau accompagné d'un tube, destiné à accueillir une flèche, afin de signaler à l'interne le nombre d'archers présents. Le drapeau est rangé dans le tube plastique à l'arrière du panneau. Sa hampe est démontable pour tenir dans ce dernier.

Lors de votre arrivée :

1. Vous vous arrêtez au panneau.
2. Vous placez le drapeau de couleur dans le tube en bambou pour signaler que des archers sont sur le parcours.
3. Vous glissez dans le tube plastique une de vos flèches.

Si en arrivant, le drapeau est déjà en place, cela indique que des archers sont déjà dans le parcours et vous vous contentez de mettre votre flèche dans le tube plastique.

Lors de votre départ :

4. Nouvel arrêt au panneau.
5. Si dans le tube plastique, il n'y a que votre flèche : vous la récupérez, vous démontez la hampe du drapeau et vous rangez le tout dans le tube derrière le panneau.
6. Si dans le tube plastique, il y a d'autres flèches que la vôtre : vous récupérez votre flèche et laissez le drapeau en place. Le dernier archer encore dans les bois rangera le drapeau à son départ.